



Paris le 30 septembre 2021

Communiqué

Les 1^{er} et 5 Octobre :

Autant de raisons de se mobiliser aussi pour notre protection sociale !

Prise en charge de la perte d'autonomie, maintien et amélioration des régimes spéciaux de retraite, abandon du projet portant sur la création d'un régime universel des retraites et de la réforme de l'assurance chômage, augmentation des moyens budgétaires alloués aux systèmes de sécurité et de protection sociales obligatoires, autant de raisons de se mobiliser :

- Dans les manifestations du 1er octobre 2021 à l'appel des organisations syndicales de retraité-e-s ;
- Par la grève et dans les manifestations interprofessionnelles du 5 octobre.

Nos organisations appellent les personnels, actifs – fonctionnaires et agents non-titulaires, et retraités, à se mobiliser aussi pour leurs droits à une protection sociale de qualité, solidaire, et du plus haut niveau possible.

Engagées avant tout dans la défense, la reconquête et le développement d'un régime d'assurance maladie assurant un droit effectif à la santé de haut niveau et solidaire de toutes et tous, nos organisations participent aux travaux engagés ou qui vont l'être sur l'avenir et les modalités de financement de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

De ce point de vue, nos organisations réaffirment aujourd'hui :

- Que les nouveaux systèmes de protection sociale complémentaire doivent ***bénéficier aux actifs, fonctionnaires et agents non-titulaires, aux ayants-droits et aux retraités.***
Les nouveaux systèmes de protection sociale complémentaire ne sauraient être construits pour les seuls personnels actifs.
Au demeurant, il demeure indispensable de maintenir et de ***consolider les solidarités intergénérationnelle, indiciaire et familiale*** pour permettre la couverture de toutes et de tous et d'offrir les protections indispensables contre les situations de précarité.
- Que les pouvoirs publics ne peuvent avoir pour objectif de rendre ***obligatoire*** les nouveaux systèmes de protection sociale complémentaire et que l'***adhésion libre*** des agents publics doit demeurer possible.
- La nécessaire construction d'une ***couverture globale dans les domaines de la santé et de la prévoyance*** qu'il s'agisse de l'invalidité, de l'incapacité, de l'inaptitude. S'agissant plus particulièrement de la prévoyance, nos organisations syndicales réitèrent la nécessité d'actionner deux leviers dans ce sens, l'un au titre de la protection sociale complémentaire, l'autre au titre de ***dispositifs statutaires***.
- Que les employeurs publics doivent ***financer de manière obligatoire et significative les prestations complémentaires tant au titre de la santé que de la prévoyance au bénéfice des actifs et des retraités.***

**C'est dans ce sens que nos organisations appellent
les personnels, actifs et retraités,
à se mobiliser dans l'unité la plus large les 1^{er} et 5 octobre 2021**